

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 124 300 000 DINARS
Divisé en 24 860 000 actions de nominal 5 dinars
Entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Registre de commerce : B 182331996

Tel : (216) 71 340 477 / Fax : (216) 71 348 400

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2010/1 » DE 100 000 000 DINARS

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Montant par catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation
Catégorie A	50 MD	10 ans	TMM+0,7%	Constant par 1/10 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	50 MD	15 ans	5,3%	Constant : 6,670 DT de la 1 ^{ère} année jusqu'à la 14 ^{ème} année et de 6,620 DT la 15 ^{ème} année

Visa n° 10 - 688 / en date du 22 FEV. 2010 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Khaled FENDRI

Directeur chargé de la Direction Centrale des Etudes et De Contrôle De Gestion
Tél : 71 340 451 - Fax : 71 340 451

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

SOCIETE FINANCIERE DE GESTION - SOFIGES - intermédiaire en bourse

34, Rue Hédi Karray Tunis 1004

Tél : 71 717 510 - Fax : 71 718 450

E-mail : sofiges@sofiges.com.tn



Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de la Société Tunisienne de Banque enregistré par le CMF en date 22 FEV. 2010 sous le n° 10 - 003 / La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouira-1001-TUNIS ; de la SOFIGES -intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004 et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn

Février 2010

Février 2010



SOMMAIRE

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2010/1 »	3
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	6
1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	6
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	7
2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1 DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE	7
2.1.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.3 PERIODE DE SOUSCRIPTIONS ET DE VERSEMENTS	8
2.1.4 ORGANISMES FINANCIERS CHARGES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS DU PUBLIC	8
2.1.5 BUT DE L'EMISSION	8
2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES	8
2.2.2 PRIX DE SOUSCRIPTION, PRIX D'EMISSION ET MODALITES DE PAIEMENT	8
2.2.3 JOUISSANCE DES TITRES	9
2.2.4 DATE DE REGLEMENT	9
2.2.5 TAUX D'INTERET	9
2.2.6 INTERETS	9
2.2.7 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT	11
2.2.8 PRIX DE REMBOURSEMENT	14
2.2.9 PAIEMENT	14
2.2.10 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)	14
2.2.11 MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)	14
2.2.12 DUREE TOTALE ET DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT	14
2.2.13 GARANTIE	15
2.2.14 NOTATION	15
2.2.15 MODE DE PLACEMENT	15
2.2.16 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS	15
2.2.17 FISCALITE DES TITRES	15
2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX	16
2.3.1 TENUE DU REGISTRE DES OBLIGATAIRES	16
2.3.2 MARCHE DES TITRES	16
2.3.3 PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR LA STICODEVAM	16
2.3.4 TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	16

BULLETINS DE SOUSCRIPTION



FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2010/1 »

L'emprunt obligataire « STB 2010/1 » est émis pour un montant de 100 000 000 de dinars divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de deux catégories d'obligations A et B émises pour des durées respectives de 10 et 15 ans à des taux d'intérêt respectifs : variable de TMM + 0,7% l'an et fixe de 5,3% l'an.

DENOMINATION DE L'EMPRUNT : « STB 2010/1 ».

MONTANT : Le montant total de l'emprunt est fixé à 100 000 000 de dinars réparti en deux catégories :

- Catégorie A : 50 000 000 de dinars
- Catégorie B : 50 000 000 de dinars

Cependant, si la catégorie A n'est pas souscrite dans sa globalité soit 50 000 000 de dinars, le reliquat pourra être souscrit, selon les conditions prévues pour la catégorie B.

De même, si la catégorie B n'est pas souscrite dans sa globalité soit 50 000 000 de dinars, le reliquat pourra être souscrit, selon les conditions prévues pour la catégorie A.

NOMINAL : 100 dinars par obligation.

NOMBRE D'OBLIGATIONS A EMETTRE : 1 000 000 obligations réparties en deux catégories :

- Catégorie A : 500 000 obligations ;
- Catégorie B : 500 000 obligations.

FORME DES OBLIGATIONS : Les obligations seront nominatives.

PRIX D'EMISSION : 100 Dinars par obligation, payables intégralement à la souscription

PRIX DE REMBOURSEMENT : 100 Dinars par obligation

DATE DE JOUISSANCE EN INTERETS : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/03/2010, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 23/03/2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

DUREE : les obligations sont émises en deux catégories comme suit :

- Catégorie A : 10 ans
- Catégorie B : 15 ans



DUREE DE VIE MOYENNE : la durée de vie moyenne des obligations est de :

- Catégorie A : 5,5 ans
- Catégorie B : 8 ans

DURATION : la durée pour les obligations de la catégorie B à taux fixe est de 6,392 ans.

TAUX D'INTERET : le taux d'intérêt pour chaque catégorie du présent emprunt obligataire est de :

- Catégorie A : TMM + 0,7% brut l'an
- Catégorie B : 5,3% brut l'an

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE): 5,3 % pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement intégral.

MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE): 0,7% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

AMORTISSEMENT : Les obligations seront amortissables annuellement comme suit :

- Catégorie A fera l'objet d'un amortissement annuel constant de 10 dinars par obligation de la première année à la dixième année ;
- Catégorie B fera l'objet d'un amortissement annuel constant de 6,670 dinars par obligation et ce de la première année jusqu'à la 14^{ème} année et de 6,620 dinars par obligation la 15^{ème} année.

SOUSCRIPTIONS ET VERSEMENTS : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 10/03/2010 au guichet de la Société Financière de Gestion - SOFIGES - intermédiaire en bourse, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS : Les souscriptions seront clôturées le 23/03/2010. Elles seront reçues dans la limite du nombre des titres émis. Elles seront clôturées, sans préavis, lorsqu'elles atteignent 50 000 000 de dinars par catégorie. Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du 23/03/2010, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 31/03/2010 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

PAIEMENT : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 23/03 de chaque année.

- Le premier paiement en intérêts aura lieu le 23/03/2011
- Le premier remboursement en capital aura lieu le 23/03/2011.

MODALITE ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES : Le souscripteur recevra une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE dès la clôture de l'émission.

GARANTIE : Le présent emprunt obligataire "STB 2010/1" n'est pas assorti de garantie.

NOTATION DE L'EMPRUNT : Le présent emprunt obligataire "STB 2010/1" n'est pas noté.

FISCALITE DES TITRES : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.



ETABLISSEMENT DOMICILIATAIRE : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « STB 2010/1 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

COTATION EN BOURSE : LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « STB 2010/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM : LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB 2010/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

MODE DE REPRESENTATION DES OBLIGATAIRES : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.



CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

Monsieur ABOU HAFS AMOR NAJAI
Président Directeur Général de LA STB

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Le Président Directeur Général
Monsieur ABOU HAFS AMOR NAJAI




1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération.


LA SOCIETE FINANCIERE DE GESTION
Le Président Directeur Général
MOHSEN TALEB



1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur : Khaled FENDRI
Directeur chargé de la Direction Centrale des études et de contrôle de gestion
Tél : 71 340 451 - Fax : 71 340 451

La notice légale a été publiée au JORT N° du 25 du 27/02/2010

 Conseil du Marché Financier
No 10 - 6881 du 22 FEV. 2010
Visa n°
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL HOBBI



Note d'opération - STB 2010/1



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1.1 Décision à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le 29/06/2009 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 200 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 16/09/2009 a décidé d'émettre la première tranche de cet emprunt aux conditions explicitées ci après.

2.1.2 Renseignements relatifs à l'émission

□ Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 100 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 obligations de nominal 100 dinars, réparties en deux catégories :

- Catégorie A : 500 000 obligations ;
- Catégorie B : 500 000 obligations.

□ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt est de 100 000 000 de dinars, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 215 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 51 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000 DT, les frais de la STICODEVAM¹ sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 89 415 DT et les frais divers s'élèvent à 1 500 DT.

Ainsi, le total des frais approximatifs est de 359 915 DT et le produit net de l'emprunt est de 99 640 085 DT.

Le Produit Brut et Produit Net de l'emprunt obligataire STB 2010/1 se présentent comme suit :

	En dinars	
	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	100 000 000	100,000
Frais globaux ²	359 915	0,360
Produit net	99 640 085	99,640

¹ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à parts égales pour les deux catégories d'obligations.

² Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et des catégories souscrites.



2.1.3 Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions seront ouvertes à partir du 10/03/2010 aux guichets de la Société Financière de Gestion -SOFIGES- intermédiaire en bourse, sis au 34, Rue Hédi Karray El Menzah IV Tunis 1004. Elles seront clôturées le 23/03/2010.

Les souscriptions seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. Elles seront clôturées, sans préavis, lorsqu'elles atteignent 50 000 000 de dinars par catégorie. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 31/03/2010, tout en maintenant la même date unique de jouissance. En cas de non placement intégral de l'émission au 31/03/2010 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 10/03/2010 aux guichets de la Société Financière de Gestion - SOFIGES intermédiaire en bourse, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

2.1.5 But de l'émission

Le produit de la présente émission permettra à la banque d'offrir à sa clientèle de nouveaux produits de crédit de longue durée répondant aux attentes à la fois des opérateurs qui exercent dans des branches d'activité économique qui nécessitent des capitaux à long terme et des particuliers qui ont des projets immobiliers.

Ainsi, le produit de la présente émission permettra à la banque d'adosser des ressources longues à des emplois longs et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et ses emplois.

2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

- Dénomination : «STB 2010/1 »
- Nature des titres : Titres de créances
- Forme des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives
- Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1 Sous - Titre 5, Chapitre 3 des obligations
- Catégorie des titres : ordinaire
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE dès la clôture de l'émission.



2.2.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3 Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/03/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 23/03/2010 soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4 Date de règlement

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

2.2.5 Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux différents selon leur catégorie :

_ Catégorie A d'une durée de 10 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,7% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 70 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

_ Catégorie B d'une durée de 15 ans : 5,3 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6 Intérêts

Les intérêts sont payables à terme échu le 23/03 de chaque année.

Pour la catégorie A : la dernière échéance est prévue le 23/03/2020.

Le montant total des intérêts serait de 13 618 000 dinars si cette catégorie de l'emprunt serait totalement souscrite, en considérant un taux nominal de 4,952% à titre indicatif.

Pour la catégorie B : la dernière échéance est prévue 23/03/2025.

Le montant total des intérêts serait de 21 190 725 dinars si cette catégorie de l'emprunt serait totalement souscrite.



2.2.7 Amortissement et remboursement

Les obligations seront amortissables annuellement comme suit :

- Pour la catégorie A : elle fera l'objet d'un amortissement annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale et ce, de la première année à la dixième année. Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le 23/03/2020 ;

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT). Le taux d'intérêt (de la catégorie A à taux variable) à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 0,7% (soit la moyenne des TMM+0,7%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Février 2009 au mois de Janvier 2010) soit 4,252% majoré de 0,7% soit 4,952%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- Pour la catégorie B : elle fera l'objet d'un amortissement annuel constant par 6,670 dinars par obligation et ce de la première année jusqu'à la 14^{ème} année et de 6,620 dinars par obligation la 15^{ème} année. Ainsi, la catégorie B sera amortie en totalité le 23/03/2025.
- Montant : Le montant total de l'emprunt est fixé à 100 000 000 de dinars réparti en deux catégories :
 - Catégorie A : 50 000 000 de dinars
 - Catégorie B : 50 000 000 de dinars

Cependant, si la catégorie A n'est pas souscrite dans sa globalité soit 50 000 000 de dinars, le reliquat pourra être souscrit, selon les conditions prévues pour la catégorie B.

De même, si la catégorie B n'est pas souscrite dans sa globalité soit 50 000 000 de dinars, le reliquat pourra être souscrit, selon les conditions prévues pour la catégorie A.

- Nombre d'obligations :
 - 500 000 obligations de la catégorie A à durée 10 ans, au taux du TMM + 0,7% ;
 - 500 000 obligations de la catégorie B à durée 15 ans, au taux fixe de 5,3%.
- Valeur nominale de l'obligation : 100 Dinars
- Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse: 23/03/2010
- Premier paiement des intérêts : 23/03/2011
- Premier remboursement du capital : 23/03/2011
- Dernière échéance :
 - Catégorie A : 23/03/2020
 - Catégorie B : 23/03/2025



□ Amortissement :

Catégorie A : Amortissement annuel constant de 10 dinars par obligation correspondant au (1/10) de la valeur nominale à compter de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions effectives.

Catégorie B : Amortissement annuel constant de 6,670 dinars par obligation et ce de la première année jusqu'à la 14^{ème} année et de 6,620 dinars par obligation la 15^{ème} année compter de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions effectives.

□ Taux d'intérêt nominal

Catégorie A : TMM + 0,7% brut l'an soit 4,952% (à titre indicatif) correspondant à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, à savoir du mois de Février 2009 au mois de Janvier 2010, majorée de 0,7%.

Catégorie B : fixe 5,3% brut l'an

□ Evolution du TMM durant les dix dernières années :

En %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	5,8750	5,9375	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2700	5,2700	4,7000	4,07000
Février	5,8750	6,0000	5,9375	5,8750	5,0000	5,0000	5,0000	5,2500	5,3100	4,4700	
Mars	5,8750	6,0000	5,9375	5,8125	5,0000	5,0000	5,0000	5,3600	5,2300	4,2600	
Avril	5,8750	6,2500	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2400	5,2200	4,3000	
Mai	5,8750	5,9375	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2200	4,2300	
Juin	5,8750	6,0000	5,9375	5,3125	5,0000	5,0000	5,0000	5,2300	5,1900	4,2500	
Juillet	5,8750	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0400	5,2300	5,1900	4,3300	
Août	5,8750	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0100	5,1800	5,2300	4,1800	
Septembre	5,8750	6,0625	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,0000	5,1900	5,1700	4,2400	
Octobre	5,8750	6,0000	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2200	5,2500	5,2700	4,2200	
Novembre	5,8750	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2000	5,1700	4,2900	
Décembre	5,8750	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,3300	5,2600	5,1900	4,1800	

Source BCT

□ Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.



2.2.7.1 Tableau d'amortissement de la catégorie A (à Taux variable)

Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux variable 4,952% (à titre indicatif)

On suppose que la catégorie A de l'emprunt serait souscrite dans sa globalité soit 50 000 000 dinars.

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
23/03/2010	50 000 000		50 000 000		
23/03/2011		5 000 000	45 000 000	2 476 000	7 476 000
23/03/2012		5 000 000	40 000 000	2 228 400	7 228 400
23/03/2013		5 000 000	35 000 000	1 980 800	6 980 800
23/03/2014		5 000 000	30 000 000	1 733 200	6 733 200
23/03/2015		5 000 000	25 000 000	1 485 600	6 485 600
23/03/2016		5 000 000	20 000 000	1 238 000	6 238 000
23/03/2017		5 000 000	15 000 000	990 400	5 990 400
23/03/2018		5 000 000	10 000 000	742 800	5 742 800
23/03/2019		5 000 000	5 000 000	495 200	5 495 200
23/03/2020		5 000 000	0	247 600	5 247 600
Total	50 000 000	50 000 000		13 618 000	63 618 000

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie A à taux variable 4,952% (à titre indicatif)

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
23/03/2010	100,000		100,000		
23/03/2011		10,000	90,000	4,952	14,952
23/03/2012		10,000	80,000	4,457	14,457
23/03/2013		10,000	70,000	3,962	13,962
23/03/2014		10,000	60,000	3,466	13,466
23/03/2015		10,000	50,000	2,971	12,971
23/03/2016		10,000	40,000	2,476	12,476
23/03/2017		10,000	30,000	1,981	11,981
23/03/2018		10,000	20,000	1,486	11,486
23/03/2019		10,000	10,000	0,990	10,991
23/03/2020		10,000	0	0,495	10,495
Total	100,000	100,000		27,236	127,236



2.2.7.2 Tableau d'amortissement de la catégorie B (à taux fixe)

Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux fixe 5,3%

On suppose que la catégorie B de l'emprunt serait souscrite dans sa globalité soit 50 000 000 dinars.

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
23/03/2010	50 000 000		50 000 000		
23/03/2011		3 335 000	46 665 000	2 650 000	5 985 000
23/03/2012		3 335 000	43 330 000	2 473 245	5 808 245
23/03/2013		3 335 000	39 995 000	2 296 490	5 631 490
23/03/2014		3 335 000	36 660 000	2 119 735	5 454 735
23/03/2015		3 335 000	33 325 000	1 942 980	5 277 980
23/03/2016		3 335 000	29 990 000	1 766 225	5 101 225
23/03/2017		3 335 000	26 655 000	1 589 470	4 924 470
23/03/2018		3 335 000	23 320 000	1 412 715	4 747 715
23/03/2019		3 335 000	19 985 000	1 235 960	4 570 960
23/03/2020		3 335 000	16 650 000	1 059 205	4 394 205
23/03/2021		3 335 000	13 315 000	882 450	4 217 450
23/03/2022		3 335 000	9 980 000	705 695	4 040 695
23/03/2023		3 335 000	6 645 000	528 940	3 863 940
23/03/2024		3 335 000	3 310 000	352 185	3 687 185
23/03/2025		3 310 000	0	175 430	3 485 430
Total	50 000 000	50 000 000		21 190 725	71 190 725

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie B à taux fixe 5,3%

En Dinars

Echéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
23/03/2010	100,000				
23/03/2011		6,670	93,330	5,300	11,970
23/03/2012		6,670	86,660	4,946	11,616
23/03/2013		6,670	79,990	4,593	11,263
23/03/2014		6,670	73,320	4,239	10,909
23/03/2015		6,670	66,650	3,886	10,556
23/03/2016		6,670	59,980	3,532	10,202
23/03/2017		6,670	53,310	3,179	9,849
23/03/2018		6,670	46,640	2,825	9,495
23/03/2019		6,670	39,970	2,472	9,142
23/03/2020		6,670	33,300	2,118	8,788
23/03/2021		6,670	26,630	1,765	8,435
23/03/2022		6,670	19,960	1,411	8,081
23/03/2023		6,670	13,290	1,058	7,728
23/03/2024		6,670	6,620	0,704	7,374
23/03/2025		6,620	0	0,351	6,971
Total	100,000	100,000		42,381	142,381



2.2.8 PRIX DE REMBOURSEMENT

Le prix de remboursement est de 100 Dinars par obligation.

2.2.9 PAIEMENT

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 23/03 de chaque année.

- Le premier paiement en intérêts aura lieu le 23/03/2011
- Le premier remboursement en capital aura lieu le 23/03/2011

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Ce taux est de 5,3% pour les obligations de catégorie B. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois allant de Février 2009 à Janvier 2010, qui est égale à 4,252%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,952% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,7% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.12 DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT

2.2.12.1 Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire " STB 2010/1" seront émises pour une durée de :
-10 ans pour la catégorie A
-15 ans pour la catégorie B.

2.2.12.2 Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. La durée de vie moyenne est de :

- 5,5 ans pour les obligations de catégorie A.
- 8 ans pour les obligations de catégorie B.



2.2.12.3 Duration (souscription à taux fixe):

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante:

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times Ft / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T Ft / (1+i)^t}$$

où:

- T est le nombre de périodes
- Ft est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration est de 6,392 années pour les obligations de la catégorie B.

2.2.13 GARANTIE

Le présent emprunt obligataire "STB 2010/1" n'est pas assorti de garantie.

2.2.14 NOTATION

Le présent emprunt obligataire "STB 2010/1" n'est pas noté.

2.2.15 MODE DE PLACEMENT

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt sont ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la Société Financière de Gestion -SOFIGES- intermédiaire en bourse.

2.2.16 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17 FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du



30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 D) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.3.1 Tenue du registre des obligataires

L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «STB 2010/1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société Tunisienne de Banque - STB -.

2.3.2 Marché des titres

Il existe deux emprunts obligataires émis par la STB en avril 2008 et février 2009 coté sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Il s'agit de :

- l'emprunt « STB 2008/1 » 50 MD, émis sur 4 catégories :
 - catégorie A : TMM +1%, 10 ans ;
 - catégorie B : TMM + 1,5%, 16 ans ;
 - catégorie C : TMM + 1,75%, 20 ans ;
 - catégorie D : TMM + 2%, 25 ans.

- l'emprunt « STB 2008/2 » 50 MD, 6,5%, 16 ans.

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « STB 2010/1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB 2010/1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.



LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

Société Anonyme au capital de 124 300 000 Dinars
Siège social : rue Hédi Nouria 1001 Tunis - Registre du Commerce n° B 182331996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Emprunt obligataire STB 2010/1
De 100 000 000 dinars
Divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne
Catégorie A : TMM + 0,7% - Durée : 10 ans
Catégorie B : 5,3% - Durée : 15 ans

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009
Délibération du Conseil d'Administration du 16 septembre 2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° № 10 - 688 / en date du 22.FEV.2010

Notice Légale publiée au JORT n° 25 du 27/02/2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr			
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport			
N° Délivrée le: / / à			
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays :
Tél :			

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même	
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:	
<input type="checkbox"/> Tuteur	
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :	
<u>Personne physique :</u> (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Nom & prénom :	
<u>Personne morale :</u>	
Raison Sociale	
N° du R.C	
Pièce d'identité : (1)	
<input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N° Délivrée le: à	
Profession/activité :	
Adresse :	
Code postal :	Pays :
Tél :	

Note d'opération - STB 2010/1



17



Déclare (ons) souscrire (en toutes lettres):

- obligations nominatives de l'emprunt « STB 2010/1 » de la catégorie A au taux d'intérêt de TMM + 0,7% ; durée 10 ans, déposées chez (2) :.....
(1) En gestion libre Compte géré

- obligations nominatives de l'emprunt « STB 2010/1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 5,3% ; durée 15 ans, déposées chez (2) :.....
(1) En gestion libre Compte géré

au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 23/03/2010 et remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture de souscription soit le 23/03/2010, respectivement par un dixième pour la catégorie A majoré des intérêts échus calculés au taux de TMM + 0,7% et d'un montant annuel de 6,670 DT de la 1^{ère} année jusqu'à la 14^{ème} année et de 6,620 DT la 15^{ème} année, majoré des intérêts échus calculés au taux de 5,3% pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1)

- En espèces
- par chèque n° Tiré sur..... Agence
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

-
- (1) Cochez la case appropriée
 - (2) Indiquer le nom du dépositaire
 - (3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



COPIE



LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société Anonyme au capital de 124 300 000 Dinars
Siège social : rue Hédi Noura 1001 Tunis - Registre du Commerce n° B 182331996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

Emprunt obligataire STB 2010/1
De 100 000 000 dinars
Divisé en 1 000 000 obligations de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne
Catégorie A : TMM + 0,7% - Durée : 10 ans
Catégorie B : 5,3% - Durée : 15 ans

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2009
Délibération du conseil d'administration du 16 septembre 2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 10 - 688 / en date du 22 FEV 2010

Notice Légale publiée au JORT n° 25 du 27/02/2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le: / / à

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi même
 Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

<p><u>Personne physique</u> : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr</p> <p>Nom & prénom :</p> <p>Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le: à</p> <p>Profession/activité :</p> <p>Adresse : Code postal : Pays : Tél :</p>	<p><u>Personne morale</u> :</p> <p>Raison Sociale</p> <p>N° du R.C</p>
--	--

Note d'opération - STB 2010/1





Déclare (ons) souscrire (en toutes lettres):

- obligations nominatives de l'emprunt « STB 2010/1 » de la catégorie A au taux d'intérêt de TMM + 0,7% ; durée 10 ans, déposées chez (2) :.....
(1) En gestion libre Compte géré
- obligations nominatives de l'emprunt « STB 2010/1 » de la catégorie B au taux d'intérêt de 5,3% ; durée 15 ans, déposées chez (2) :.....
(1) En gestion libre Compte géré

au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 23/03/2010 et remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture de souscription soit le 23/03/2010, respectivement par un dixième pour la catégorie A majoré des intérêts échus calculés au taux de TMM + 0,7% et d'un montant annuel de 6,670 DT de la 1^{ère} année jusqu'à le 14^{ème} année et de 6,620 DT la 15^{ème} année, majoré des intérêts échus calculés au taux de 5,3% pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relatifs à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et catégories d'obligations ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1)

- En espèces
- par chèque n° Tiré sur..... Agence
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

-
- (1) Cochez la case appropriée
 - (2) Indiquer le nom du dépositaire
 - (3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »